

Association Cap à Cité

Projet éducatif

2021-2026



Approuvé à l'AG du 1 juillet 2021

Sommaire

Introduction

I-Présentation de la structure

II-Les valeurs de l'association Cap à Cité

- L'humanisme
- La Laïcité
- La solidarité et la coopération
- La démocratie
- L'égalité

III-Les grandes intentions de l'association Cap à Cité

- Promouvoir le fait associatif pour une démocratie participative
- Contribuer à l'émancipation des individus et à l'émergence d'une société fraternelle et solidaire
- Favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes en permettant l'accès de tous à des pratiques culturelles, artistiques et sportives et à une ouverture européenne et internationale
- Favoriser l'épanouissement des individus en permettant l'accès de tous à des moments de formation tout au long de la vie

IV-De nos valeurs et de nos intentions découlent des objectifs pédagogiques

- Accompagner l'enfant ou le jeune dans sa construction en tant que citoyen
- Cultiver l'ouverture au monde et la curiosité de l'Autre
- S'inscrire dans une démarche de co-éducation
- Renforcer la cohésion sociale
- Contribuer à l'éducation au développement durable

V-Détails de nos différents accueils

- L'accueil de loisirs 3-11 ans
- L'accueil de loisirs +11ans « local-jeunes »
- L'accompagnement des projets de jeunes et les actions « hors les murs »
- Les ateliers arts plastiques et théâtre
- La garderie et les temps périscolaires
- L'accueil et l'envoi de jeunes en Service Volontaires Européen

VI-Nos séjours et échanges européens

VII- Les moyens matériels, financiers et humains de l'association

- Les moyens matériels
- Les moyens financiers
- Les moyens humains

VIII- Informations diverses

Annexes

- 1- Organigramme 2021-2022
- 2- Modalités d'inscription de nos accueils
- 3- Assurance

Introduction

Le projet éducatif traduit l'engagement de l'organisateur (Association Cap à Cité), ses priorités, ses principes. Il définit le sens de ses actions. Il est formalisé par un document et fixe des orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre pour les cinq prochaines années (2021-2026).

Il définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui dirigent et animent les différents accueils de l'association et précise les mesures prises par la personne physique ou morale organisant l'accueil pour être informé des conditions de déroulement de celui-ci. Il s'agit d'un projet qui vise à favoriser la continuité de l'action.

L'organisateur indique de quelle façon il fait le lien avec les accueils qu'il organise.

Ce projet permet :

- D'inscrire l'association dans les politiques enfance-jeunesse de son territoire et plus largement de participer à la politique sociale
- Aux familles de mieux connaître les objectifs de l'Association Cap à Cité à qui elles confient leurs enfants et de confronter ses objectifs à leurs propres valeurs et/ou attentes. De repérer les intentions éducatives développées dans chaque accueil
- Aux équipes pédagogiques de connaître les priorités de l'association et les moyens que celle-ci met à leur disposition pour mettre en œuvre ses objectifs,

Les objectifs définis ci-après, répondent à des besoins et attentes exprimés par les familles, les élus locaux, les enfants ainsi que les jeunes du territoire, et sont issus d'une concertation avec ces différents acteurs.

Dans l'application de ses activités, l'association Cap à Cité est soumise à un cadre institutionnel composé de plusieurs acteurs :

Les Municipalités

Les municipalités participent sur de nombreux points à la réalisation, à la mise en place et la concrétisation des différents projets de l'association.

- soutien financier, sous forme de subventions, défini par une convention valable 3 ans
- soutiens logistiques (bâtiments, services techniques...)
- mise à disposition du pôle - jeunes, de salles...



En tant qu'organisateur d'accueils collectifs de mineurs, l'association Cap à Cité est soumise à des lois, des décrets, des circulaires, des recommandations ministérielles qu'elle doit appliquer strictement.

Sous l'autorité du préfet du département, les services déconcentrés de l'État – directions départementales de la cohésion sociale (DDCS)/directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) – sont chargés de la mise en œuvre de la mission de protection des mineurs dans ces accueils et sont les interlocuteurs privilégiés des organisateurs.

La CAF

Le gestionnaire (Cap à Cité) s'engage sur les éléments suivants :

- une ouverture et un accès à tous visant à favoriser la mixité sociale
- une accessibilité financière pour toutes les familles au moyen de tarifications modulées en fonction des ressources
- une implantation territoriale des structures en adéquation avec les besoins locaux
- la production d'un projet éducatif obligatoire. Ce projet prend en compte la place des parents.
- la mise en place d'activités diversifiées, excluant les cours et les apprentissages particuliers.



L'association Cap à Cité

Le Bureau de l'association

Les différents membres du bureau : Président, secrétaire, trésorier, sont élus par le conseil d'administration, notamment lors de la création de l'association et de la réélection.

Le président est le garant de l'application des lois par l'association et considéré comme employeur. Dans ce cas, il devient également garant du respect du code du travail et de la sécurité sociale



Les Membres du CA

Les membres du Conseil d'Administration sont chargés d'assurer le bon fonctionnement de l'association et l'application des décisions prises lors des Assemblées Générales.

Le fonctionnement d'une association est défini selon les règles mentionnées dans les statuts déposés et validés par la préfecture du département.



L'Europe

Dans la mise en place de ses actions européennes, Cap à Cité est soumise à différentes obligations réglementaires légales conventionnées pour chaque action.

- Le programme « corps européen de solidarité » permet d'accueillir et d'envoyer des jeunes en SVE
- Le programme « Erasmus+ » permet l'organisation d'échanges de jeunes.



Erasmus+

I-Présentation de la structure :



L'objet de l'association – Articles 1 et 2 des statuts :

Article 1 : Constitution et dénomination

Il est créé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre « Cap à Cité »

Article 2 : Buts

Cette association a pour but de promouvoir l'animation et le développement d'activités de loisirs, de sport, de culture auprès de tout public sur le territoire des communes de Binic-Etables-sur-mer, de Plourhan et de leurs périphéries. Elle coordonne son action au travers de structures (Alsh, local jeunes ...)

Elle fédère ainsi des activités auprès des habitants de ces communes.

Créée en 2002 par des parents d'élèves, Cap à Cité est une association loi 1901, ayant pour but d'organiser et de coordonner l'animation enfance-jeunesse sur le territoire de Binic-Etables-sur-mer. Pour ce faire elle utilise et met à profit les outils déjà existants en participant au développement local. Elle s'attache à la promotion d'activités culturelles et sportives. Elle offre aussi un service d'animations socioculturelles, construit autour de ses projets pédagogiques. Elle est enregistrée comme organisateur, auprès de la Direction Départementale de la Cohésion sociale sous le numéro 022ORG0124. Son siège social est situé à Binic-Etables-sur-mer, allée du stade, dans le bâtiment « Cap Loisirs Jacques Bébin ». Ses statuts sont déclarés à la préfecture de Saint Briec (annonce n°236 du journal officiel)

Les municipalités de Binic-Etables-sur-mer et de Plourhan, représentées au sein du Conseil d'Administration, veillent au respect de ce projet éducatif et l'association doit, chaque année, faire valider son budget ainsi que ses différents projets pédagogique. L'association est conventionnée par les municipalités pour mettre en œuvre ces projets, elle reçoit une subvention annuelle de fonctionnement des deux communes.

Toutes les familles adhérentes (360 en moyenne chaque année), les élus des services enfance- jeunesse, les chefs d'établissements scolaires, les partenaires financiers, les membres du conseil d'administration sont invités à l'assemblée générale annuelle afin de prendre part aux décisions relatives aux fonctionnements de l'association.

L'équipe pédagogique de l'association est garante de la mise en place du projet éducatif dans les différents accueils de l'association

Bien qu'appliquant les principes de l'éducation populaire, l'association Cap à Cité est indépendante et n'appartient pas à une fédération ou à une association nationale d'Education Populaire.

L'association Cap à Cité met en place et anime plusieurs types d'accueils :



- un accueil de loisirs (ouvert toute l'année les mercredis et vacances)

-des séjours de vacances



- un local-jeunes « Cap Loisirs Jacques Bébin » (ouvert toute l'année les mercredis, samedis et vacances)



- un accompagnement de jeunes en projets, de l'information jeunesse et des actions « hors les murs »



- des ateliers théâtre et des ateliers arts plastiques (toute l'année de 4 à 99 ans – tous niveaux)



- des temps périscolaires (garderie et temps méridiens)



- des échanges européens (pour les plus de 13 ans)

- l'accueil et l'envoi de jeunes en Services Volontaire Européen

II-Les valeurs de l'association Cap à Cité :

Les missions et activités de l'association Cap à Cité s'inscrivent dans une démarche d'Education populaire.

La définition que nous avons retenue pour « **Education populaire** » est : « *L'éducation populaire est un courant de pensée qui cherche principalement à promouvoir, en dehors des structures traditionnelles d'enseignement et des systèmes éducatifs institutionnels, une éducation visant l'amélioration du système social.* »

Souvent, on évoque la difficulté à définir l'éducation populaire. Il convient d'identifier que la difficulté n'est pas tant conceptuelle que liée à la diversité des actions et des modes d'actions.

De plus, l'éducation populaire a des origines plurielles et elle est constituée de plusieurs courants éducatifs.

La Charte de l'éducation populaire (2005) rappelle l'importance de la pédagogie comme « **art de s'éduquer par soi-même avec d'autres** »

Les principes de l'Education Populaire sont fondés sur différentes valeurs qui sont également celles de l'association :

- L'Humanisme : *Le socle sur lequel repose l'association.*

L'humanisme c'est quoi ?

« Philosophie qui place l'homme et les valeurs humaines au-dessus de toutes les autres valeurs »

Pour Cap à Cité l'humanisme repose sur quoi?

- Une attitude respectueuse à l'égard de tout être humain et le refus de tout ce qui peut l'appauvrir et l'opprimer.
- Le développement de la personne dans sa dimension individuelle et sociale.
- La reconnaissance de l'individu comme un être singulier et social.

- La Laïcité : *un principe constitutionnel*

La laïcité touche à tout ce qui est de caractère laïc, c'est-à-dire indépendant des conceptions religieuses ou partisans.

Pour Cap à Cité comment la développer ?

En développant des actions conduites avec notre public qui favorisent:

- Un engagement individuel et collectif pour agir en référence à la justice sociale, à l'égalité des droits et des chances.
- Un développement de l'esprit de tolérance, du respect de la personne, des lois, du pluralisme des idées et des convictions.
- Le refus du racisme des discriminations, des discours d'exclusion, des extrémismes et des ségrégations.

- La solidarité et la coopération : *une éducation au vivre ensemble*

Pour l'association il s'agit « d'un engagement moral d'entraide entre les membres de la société humaine. »

Comme tout engagement il nécessite que les personnes concernées puissent le comprendre afin de pouvoir y souscrire. Afin de faciliter cette compréhension Cap à Cité propose par ses actions :

- Un apprentissage du respect de l'autre, du cadre matériel et des règles de vie collectives.
- Une ouverture de l'enfant au monde qui l'entoure et aux autres afin d'aller à leur rencontre et surpasser les préjugés.
- Le développement d'un esprit d'entraide et de coopération permettant le partage des connaissances et des compétences.

*Tout seul, on
va plus vite.
Ensemble, on va
plus loin.*

-La démocratie : une exigence associative

Par définition : La démocratie est une société libre et surtout égalitaire où le peuple est souverain.

Ce qui est important pour Cap à Cité, c'est que la société permette à tous ses citoyens d'acquérir des compétences à son bon fonctionnement. Il s'agit donc d'un cercle vertueux où le système permet à tous un accès aux savoirs et aux compétences nécessaires à sa pérennisation.

Pour cela il est nécessaire de fournir à nos publics des espaces d'implication sociale où ils vont acquérir des repères légaux et institutionnels. Ces derniers pourront être mis en pratique en utilisant des outils de participation rendant l'ensemble de nos adhérents acteurs de leurs loisirs et de la société dans laquelle ils vivent.

- L'égalité

Dans l'accession aux loisirs et à la formation

Le loisir pour tous est rendu possible grâce à l'existence de plusieurs sites d'accueils qui ont été créés ou améliorés sur le territoire, mais aussi à une tarification adaptée aux revenus des familles.

A l'intérieur de ces espaces un point d'honneur est mis sur la valorisation des pratiques individuelles et/ou collectives en association avec les parents que nous impliquons au maximum.

En effet, le Conseil d'administration est composé d'élus, de responsables associatifs (Association de parents d'élèves, Amicale Laïque...), des directeurs des écoles et de toutes personnes, sensibles et concernées par les problématiques afférentes à l'enfance et la jeunesse de leur territoire.

Le bureau de l'association est composé de personnes souhaitant s'investir sur l'enfance et la jeunesse et sont élus pour trois ans.

L'égalité dans la formation, concerne tout d'abord les salariés de l'association. En effet dans un souci de qualité de service, Cap à Cité s'engage à donner la possibilité à ceux-ci d'avoir accès à des formations. Pour que celles-ci soient les plus riches possible les personnes seront accompagnées tout au long de leur parcours sur le terrain et un financement de sa formation par un OPCA lui sera attribuée. Cela donne la possibilité à tout individu qui le souhaite de s'impliquer et de prendre des responsabilités dans la conduite d'actions éducatives.

D'autre part, l'association tend à favoriser les formations formelles ou non-formelles de ses adhérents, des étudiants, des élèves et de ses bénévoles. Nous mettons en place un processus d'accompagnement personnalisé pour chacun de nos stagiaires et toute l'équipe pédagogique est impliquée dans cette démarche.

L'égalité hommes-femmes / filles-garçons

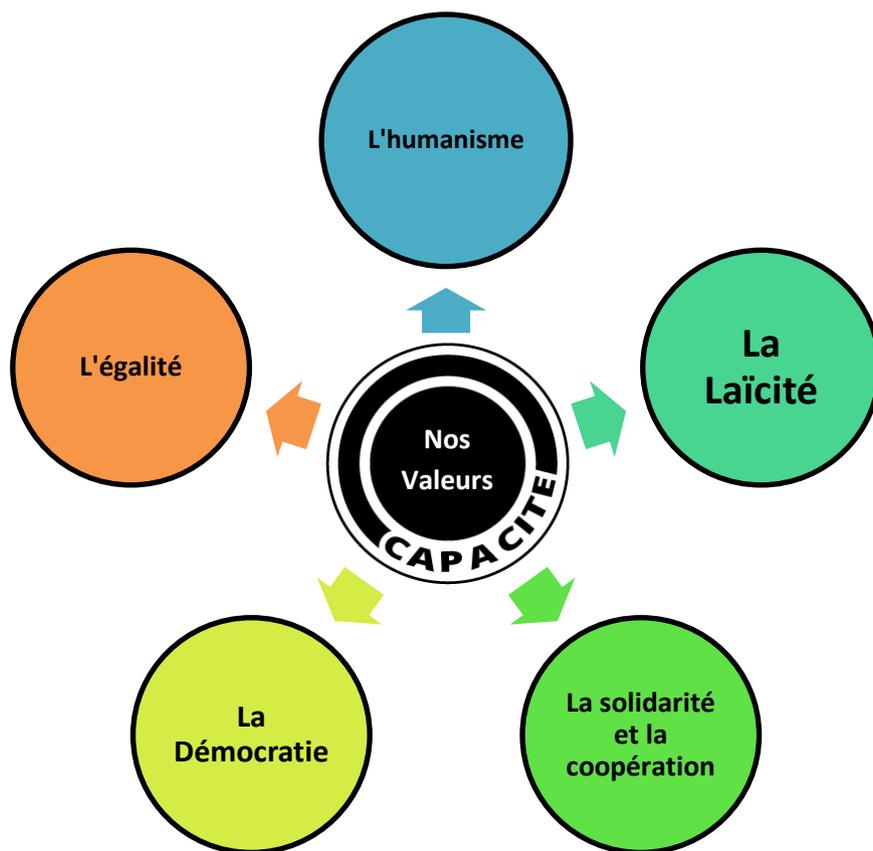
Outre le fait que l'égalité hommes-femmes / filles-garçons est ée déclarée « grande cause nationale » du quinquennat, il est transversal à toutes les actions éducatives et pédagogiques, et tient une place importante dans les actions et la gestion de vie quotidienne des structures d'accueil de publics.

L'égalité des filles et des garçons est un principe fondamental qui permet à tous les individus d'évoluer dans un climat serein et de bénéficier des mêmes chances de réussite. Pour cette raison, les équipes éducatives de l'association s'attachent à transmettre aux filles et aux garçons une culture de l'égalité, de la mixité et du respect mutuel.

Les équipes éducatives sont mixtes. Cap à Cité veille à proposer des programmes très variés en incitant chaque enfant et chaque adulte à varier ses activités et ses jeux.

Un affichage permanent dans nos accueils rappelle à chacun les valeurs importantes et les combats de lutte contre la discrimination sexuelle, le cybersexisme (local ados), le harcèlement.

Rappel des valeurs de l'association :



III-Les grandes intentions de l'association Cap à Cité :

Cap à Cité est attachée aux principes de l'éducation populaire :

- Contribuer à l'émancipation des individus et à l'émergence d'une société fraternelle et solidaire
- Favoriser l'épanouissement des enfants en permettant l'accès de tous à des pratiques culturelles, artistiques et sportives et à une ouverture européenne et internationale
- Favoriser l'épanouissement des individus en permettant l'accès de tous à des moments de formation tout au long de la vie
- Accompagner les jeunes dans la mise en place de projet les rendant autonomes et acteurs de leurs loisirs

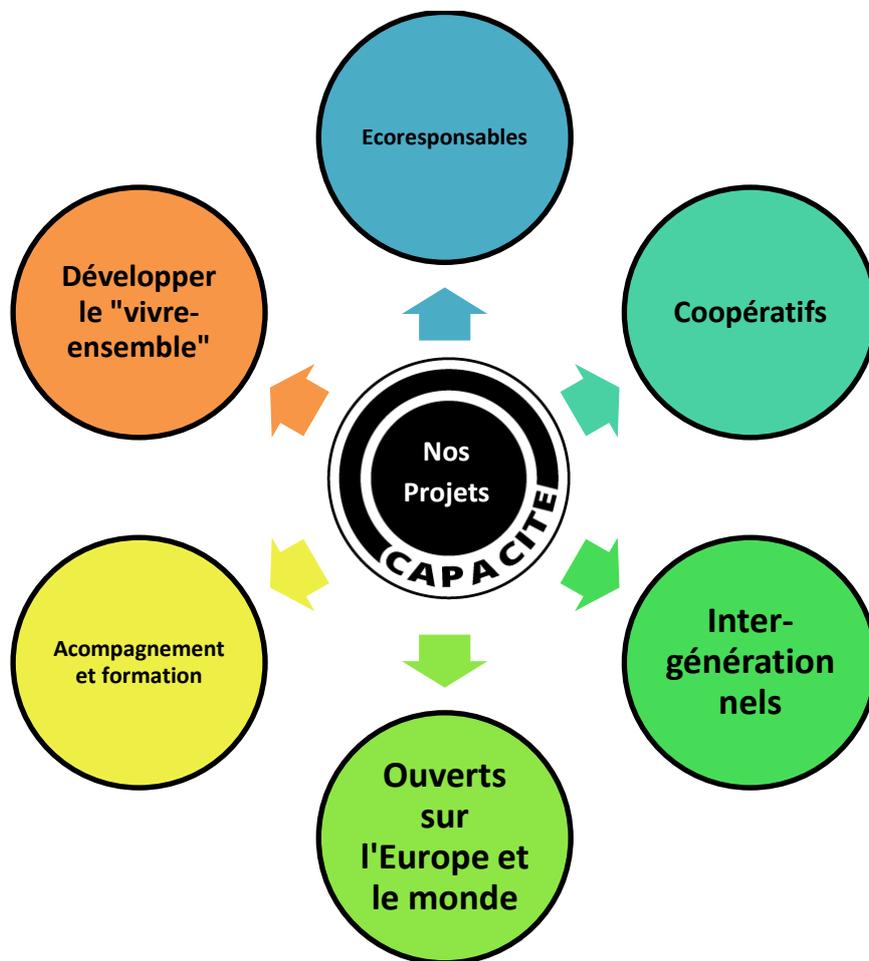
L'association Cap à Cité s'engage dans l'action pour une société démocratique, pour une culture partagée et pour la laïcité.

Les accueils de loisirs organisés par l'association Cap à Cité œuvrent à l'émergence de citoyens conscients, dotés d'un esprit critique, acteurs de la société.

L'association veille à adapter ses accueils afin de faciliter l'accès aux enfants en situation de handicap. Chaque demande est étudiée afin de répondre au mieux aux besoins, dans un souci de bien-être physique et psychologique de l'enfant. Bien que n'étant pas une structure spécialisée dans l'accueil des publics en situation de handicap, l'équipe pédagogique mobilise toutes ses compétences et capacités à favoriser l'accès à tous.

Les projets de Cap à Cité s'intègrent et participent au développement du territoire et s'inscrivent dans une démarche :

- Ecoresponsable
- De coopération
- Intergénérationnelle
- Cherchant à développer le vivre ensemble
- D'ouverture sur l'Europe et le Monde
- D'accompagnement et de formation



IV-De nos valeurs et nos principes découlent nos objectifs pédagogiques :

Accompagner l'enfant et le jeune dans sa construction en tant que citoyen

- Etre attentifs et réactifs face aux évolutions de l'enfance et de la jeunesse et aux attentes de notre public adulte
- Animer le « vivre-ensemble » pour transmettre des valeurs de solidarité, de coopération et d'entraide
- Encourager et favoriser l'autonomie et la responsabilisation (ex : "Bureau des jeunes" mis en place en 2021)
- Susciter et accompagner la prise de parole
- Créer des espaces d'engagement et de prise d'initiatives
- Valoriser les projets, les initiatives des enfants et des jeunes
- Favoriser l'épanouissement de l'individu
- Favoriser l'ouverture d'esprit et la curiosité et développer l'esprit critique, l'autonomie et la responsabilisation
- Favoriser des relations fondées sur le respect mutuel, la coopération et l'entraide
- Permettre à l'enfant et au jeune de vivre un temps de vacances, de loisirs

Cultiver l'ouverture au monde et la curiosité

- Inciter la mixité filles-garçons
- Favoriser l'apprentissage de la mixité sociale et culturelle
- Permettre à chacun d'accéder à des activités de qualité et à moindre coût
- Permettre à chacun d'accéder à une information ciblée, gratuite, accessible
- S'ouvrir à la différence, à la solidarité, à l'Europe et à l'international
- Favoriser la tolérance et la reconnaissance de la diversité
- Proposer des activités ouvertes sur l'Europe, sur le monde
- Favoriser les liens intergénérationnels
- Accompagner l'intégration des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps dans tous nos accueils

S'inscrire dans une perspective de co-éducation

- Reconnaître la place des parents et permettre leur implication
- Favoriser une relation confiante et constructive entre les parents et les équipes d'animation
- Etablir et développer des liens avec d'autres structures éducatives et de loisirs (Etablissements scolaires, structures Jeunesse...)
- Développer toutes les activités intergénérationnelles visant à promouvoir le « mieux-vieillir » sous toutes ses formes : sociales, corporelles, culturelles, artistiques
- Valoriser à chaque âge de la vie, la solidarité, la coopération, et les actions entre les générations
- Favoriser l'épanouissement individuel et la cohésion sociale
- Rendre accessible l'information jeunesse en impliquant les jeunes dans le processus de recherche et de projets

Renforcer la cohésion sociale

- Application d'une tarification modulée, gratuité de l'accueil pour les + de 11 ans adhérents, gratuité de l'accès à l'espace information jeunesse et aux actions « hors les murs »
- Informer sur l'existence du fond de solidarité au sein de notre association
- Accompagner et /ou co-construire des projets en prenant le temps nécessaire à leur émergence
- Contribuer à sensibiliser l'ensemble des acteurs impliqués (parents, jeunes, enfants, animateurs, partenaires...)
- Favoriser la démocratie participative
- Assurer une continuité pédagogique entre les politiques enfance-jeunesse du territoire, le projet éducatif, les projets pédagogiques de nos accueils et les projets d'activités
- Proposer des projets d'activités, des cycles d'animations en cohérence avec les objectifs pédagogiques définis
- Associer les animateurs à l'écriture du projet pédagogique des accueils de loisirs
- Accompagner et former les animateurs dans le développement de leurs compétences dans différents domaines
- Permettre aux salariés d'avoir accès aux formations de leur choix, en lien ou non avec les métiers de l'animation
- Evaluer et valoriser les projets et les actions menés

Contribuer à l'éducation au développement durable

-Obtenir un label - accueil de loisirs « éco-citoyen »-

L'accueil de loisirs éco citoyen est une entité tournée vers l'éveil et la sensibilisation qui place l'enfant au centre d'un environnement à partager.

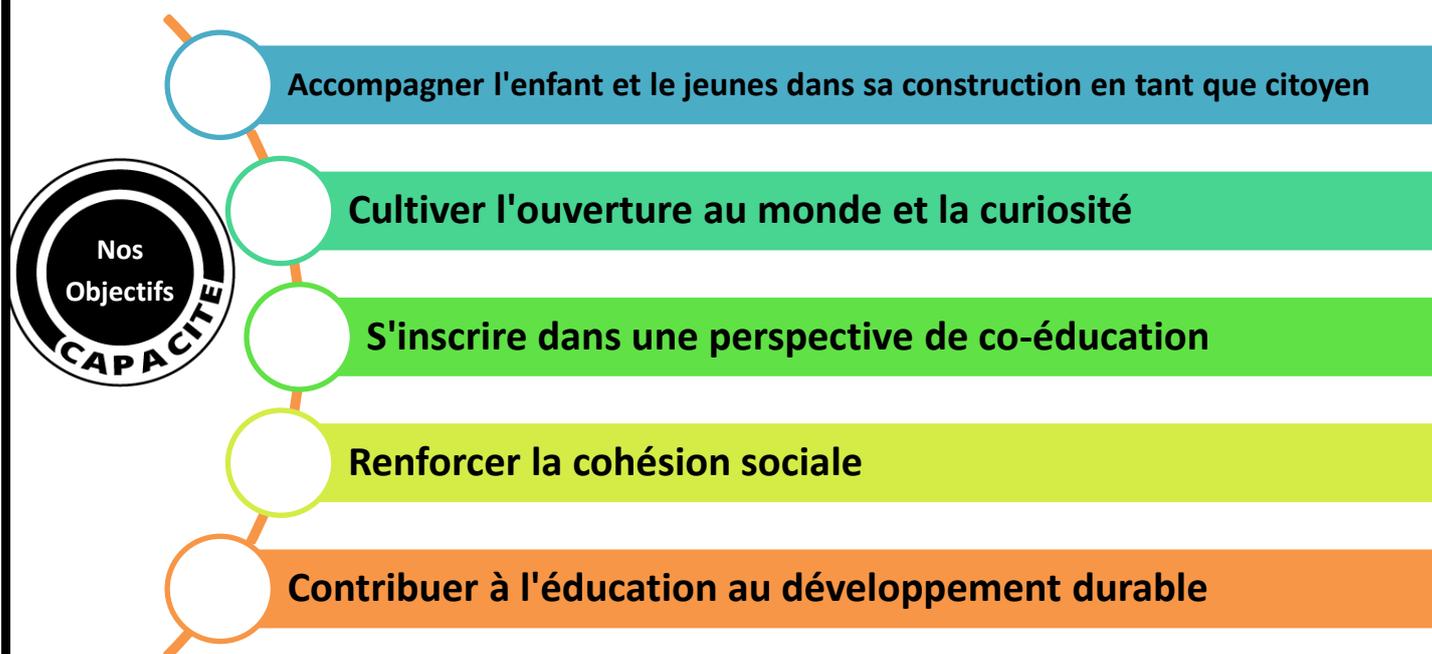
Il participe au « vivre ensemble » et à la prise de conscience de notre environnement, enjeux majeurs de notre quotidien et de notre futur.

Lieu de socialisation, d'intégration, d'insertion, nos accueils de loisirs sont un espace « du droit de l'enfant » où le respect de leur personne doit permettre à chacun de vivre une authentique expérience de vie éco citoyenne et démocratique.

Afin d'y parvenir nous allons :

- Mettre en place des activités respectueuses de l'environnement
- Sensibiliser les enfants, les jeunes, les familles aux questions écologiques, éco-citoyennes et au développement durable
- Aborder des thématiques comme : l'alimentation, la biodiversité, les déchets, l'eau, les énergies et les transports ...
- Impliquer tous les acteurs de nos accueils de loisirs

Plusieurs membres de l'équipe pédagogiques sont **"Référénts des actions liées à la protection de l'environnement"**. Ils mettront en place des projets d'association sur le développement durable, et seront les garants des actions écologiques menées par notre association.



Pour aller plus loin dans ses actions et ses objectifs, l'équipe pédagogique et les membres du bureau de l'association se sont engagés pour être des **"référénts thématiques"** sur des valeurs et des actions qui nous sont chères. Ces personnes référentes se portent garantes de la mise en place d'actions en faveur de la thématique qu'elles portent. Ces thématiques peuvent évoluer en fonction des convictions de chacun. Les projets peuvent bien sûr être "transversaux" et concerner plusieurs thématiques.

A ce jour nous avons des référents sur :

- Le développement durable, l'écologie, la protection de l'environnement
- Le sport et les valeurs qu'il véhicule (partage, collaboration, prévention santé ...)
- Les actions européennes
- Les actions culturelles

V-Détails de nos différents accueils et équipements :

-L'accueil de loisirs 3-11 ans

	Dans le pôle périscolaire de l'école Albert Jacquard
	1 Directeur (Directrice)
	Equipe : animateurs + stagiaires + SVE
	Capacité d'accueil du bâtiment : 99 personnes
	Numéro d'accréditation MENJ : 0220124CL000112
	Le bâtiment est mis à disposition par la mairie de Binic-Etables-sur-mer Contacts : 02.96.70.23.97 ou 06.79.33.33.60 ou capacite.clsh@gmail.com

-l'accueil de loisirs +11ans « local-jeunes »

	Dans le bâtiment « Cap Loisirs Jacques Bébin »
	1 Directeur (Directrice)
	Capacité d'accueil du bâtiment : 84 personnes
	Numéro d'accréditation MENJ : 0220124CL000212
	Le bâtiment est mis à disposition par la mairie de Binic-Etables-sur-mer Contacts : 06.85.69.88.52 ou capacite.ados@gmail.com

-L'accompagnement de jeunes en projets, l'information jeunesse et les actions « hors les murs »

	Dans le bâtiment « Cap Loisirs Jacques Bébin »
	1 Responsable
	Capacité d'accueil du bâtiment : 84 personnes
	Convention P.S.J avec la CAF22
	Le bâtiment est mis à disposition par la mairie de Binic-Etables-sur-mer Contacts : 06.85.69.88.52 ou capacite.jeunesse@gmail.com

-Les ateliers arts plastiques et théâtre

	Dans l'espace culturel « L'Estran » et bâtiment « Cap Loisirs Jacques Bébin »
	1 Responsable
	Capacité d'accueil du bâtiment : - personnes
	Partenariats avec Œil vagabonds, printemps des poètes ...
	Les bâtiments sont mis à disposition par la mairie de Binic-Etables-sur-mer Contacts : 06.83.84.70.60 ou lesateliers.capacite@gmail.com

-Les temps périscolaires

L'association Cap à Cité n'est pas « l'organisateur » de ces temps mais sous conventions avec la municipalité de Binic-Etables-sur-mer pour assurer l'encadrement pédagogique.

	Dans l'école Albert Jacquard et école Sainte Anne
	1 Directeur (Directrice)
	Equipe : animateurs + SVE
	Numéro d'accréditation DDJS : enregistré par la mairie (temps municipal)
	Les bâtiments sont mis à disposition par la mairie de Binic-Etables-sur-mer et l'OGEC Contacts : capacite.persicolaire@gmail.com

-L'accueil, l'envoi et la coordination de structures Service Volontaires Européen



Dans le cadre du programme « Corps Européen de Solidarité »

2 Responsables

Sous conventions avec l'agence Française du corps européen de solidarité

L'hébergement des jeunes est mis à disposition par la mairie de Binic-Etables-sur-mer

Contacts : 06.72.72.94.28 ou capacite22@gmail.com

VI-Nos séjours et échanges européens

Les loisirs permettent à l'enfant de se construire. En ce sens, ils sont un moyen efficace de développement personnel, ce qui favorise en retour l'intégration sociale.

Les séjours organisés par l'association se veulent être des espaces sociaux pour la prise d'initiative, de responsabilité individuelle et collective, mais aussi d'apprentissage de la vie démocratique. En cela, ils sont des véritables lieux d'apprentissage au "vivre ensemble" et à la tolérance.

L'ensemble des activités pratiquées et l'organisation de la vie quotidienne peuvent aussi faciliter l'apprentissage et l'expérimentation de la démocratie et de la citoyenneté. Enfin, nos séjours et échanges européens sont des moments privilégiés pour permettre à l'enfant de réinvestir les acquisitions faites dans la famille et à l'école.

Deux salariés de notre association sont les "référents des actions européennes", ils peuvent accompagner des projets de mobilités européennes ou mettre en places des actions, des activités, des animations en lien avec la découverte de l'Europe, du monde, des "autres" ...

-Nos mini-séjours et séjours :

Chaque année, l'association Cap à Cité organise des mini-séjours (3 à 5 jours) ou des séjours (de 6 à 9 jours) à thématiques différentes pour des enfants et jeunes.

Des séjours ski en autogestion, des séjours sportifs, des séjours culturels, des séjours de découvertes...

Toute l'équipe pédagogique est à l'écoute des attentes et des demandes des familles, des jeunes et des municipalités. Elle organise ainsi des séjours en adéquation avec l'évolution des besoins et des envies des publics accueillis et pourra mettre en œuvre des actions liées au jumelage dans les communes de Binic-Etables-sur-mer et Plourhan.

La participation active des enfants, des jeunes et de nos adhérents (familles, bénévoles, partenaires...) dans la construction de loisirs est au cœur de la mise en place des séjours.

Nos échanges européens :

Chaque année, l'association Cap à Cité organise des échanges européens pour les jeunes à partir de 13 ans.

Les thématiques sont nombreuses mais la découverte de l'Autre et de sa culture sont toujours au centre de ces échanges.

Nos séjours et échanges européens sont un temps de découvertes à part entière et amènent l'enfant et le jeune à vivre un temps de découverte de soi et des autres dans un contexte de détente.

Il s'agit pour chaque jeune de favoriser:

- La découverte de cultures variées, la découverte et la curiosité de l'Autre sans préjugés ni stéréotypes
- Sa créativité
- Sa prise de responsabilité
- La pratique d'activités de qualité
- Le développement de son autonomie, dans un contexte ludique



Erasmus+

VII-Les moyens matériels, financiers et humains de l'association Cap à Cité

-Les moyens matériels : des locaux et des espaces

Les différents accueils de l'association sont principalement situés dans les écoles, les structures spécifiques d'accueil de loisirs (Pôle périscolaire dans l'école Albert Jacquard - bâtiment « Cap Loisirs Jacques Bébin » - Espace culturel « l'Estran») et les équipements sportifs.

Les bâtiments sont mis à disposition par conventions, par la mairie de Binic-Etables-sur-mer. Nous sommes amenés à intervenir sur la commune de Plourhan lors de nos actions « hors-les-murs » ou pour des demandes spécifiques.

L'association Cap à Cité alloue un budget annuel à l'achat de matériel pédagogique (jeux, jouets...), de consommables (crayons, feutres ...) de matériel de camping pour les séjours, de mobilier (bureaux, meubles pour aménager les espaces de l'accueil de loisirs 3-11 ans ...)

L'association possède du matériel informatique, du mobilier de bureau, du mobilier d'aménagement des espaces pour ces différents accueils.

-Les moyens financiers

-Les budgets par équipements :

Un budget prévisionnel est établi par accueil afin que les directeurs gèrent leurs activités dans le respect de l'enveloppe financière allouée à l'année. Chaque directeur tient son cahier de comptabilité et gère son enveloppe budgétaire de façon autonome.

Des contrôles fréquents de la part du directeur sont mis en place afin de vérifier le bon usage des budgets par rapport aux objectifs du budget prévisionnel, et le respect des objectifs éducatifs dans les dépenses (les activités de consommations n'étant pas à privilégier).

-Le budget global :

Le budget est déterminé en fonction des coûts directs, indirects et des recettes prévues (participations familles et versements CAF principalement)

L'association doit chaque année présenter un budget prévisionnel aux municipalités de Binic-Etables-sur-mer et Plourhan qui lui allouent une subvention annuelle.

Les coûts supportés par les familles sont calculés en fonction du coefficient familial CAF et une tarification modulée est automatiquement appliquée. Elles peuvent bénéficier d'aides de leur mairie (CCAS) ou de leur comité d'entreprise pour réduire ce coût ou faire une demande écrite pour une aide ponctuelle apportée par le fond de solidarité interne de l'association Cap à Cité.

-Les moyens humains

Des fiches de postes sont rédigées pour les différents métiers et profils qui composent l'équipe d'animation (directeur, directeur adjoint, animateur-trice) et sont régulièrement mises à jour en fonction de l'évolution des postes.

Des offres d'emploi sont rédigées lorsque des manques sont identifiés.

L'encadrement pédagogique est confié aux directeurs puis aux animateurs diplômés ou en cours de formation en respectant la législation en vigueur.

Les activités spécifiques sont encadrées par du personnel qualifié dans la discipline concernée.

Les équipes sont constituées en fonction des obligations légales d'encadrement de mineurs, de l'expérience et de la motivation de ses membres.

VIII-Les informations diverses :

-Les outils d'information et relations avec les familles :

Une communication des programmes d'activités et informations diverses est assurée via des Flyers, affiches, par mail, par les réseaux sociaux, une newsletter, sur le « cap-loisirs » de la commune de Binic-Etables-sur-mer, sur le « Plourhan Mag » et le site internet de la mairie de Plourhan.

Une structure information jeunesse est mise en place dans le bâtiment « CAP Loisirs – Jacques Bébin »

Un « café des parents » est organisé dans le bâtiment chaque semaine.

-Un règlement intérieur :

Chaque accueil possède son propre règlement intérieur.

Les enfants et les jeunes participent à l'élaboration des règles de vie de tous les accueils de loisirs.

-Les temps de concertation et de préparation pour les équipes :

Ils sont organisés pour chaque équipement en fonction des équipes.

A l'accueil de loisirs des 3-11 ans : mise en place de réunions et/ou envoi de mails collectifs afin de rédiger les projets pédagogiques, de faire le suivi des projets d'animations, d'échanger sur l'organisation ...

Les temps de bilan se font par accueil, au sein des équipes afin de réaliser un suivi et de faire un état des lieux et une évaluation des accueils et des séjours.

-Nos modalités d'évaluation et de suivi des accueils, des projets, des séjours :

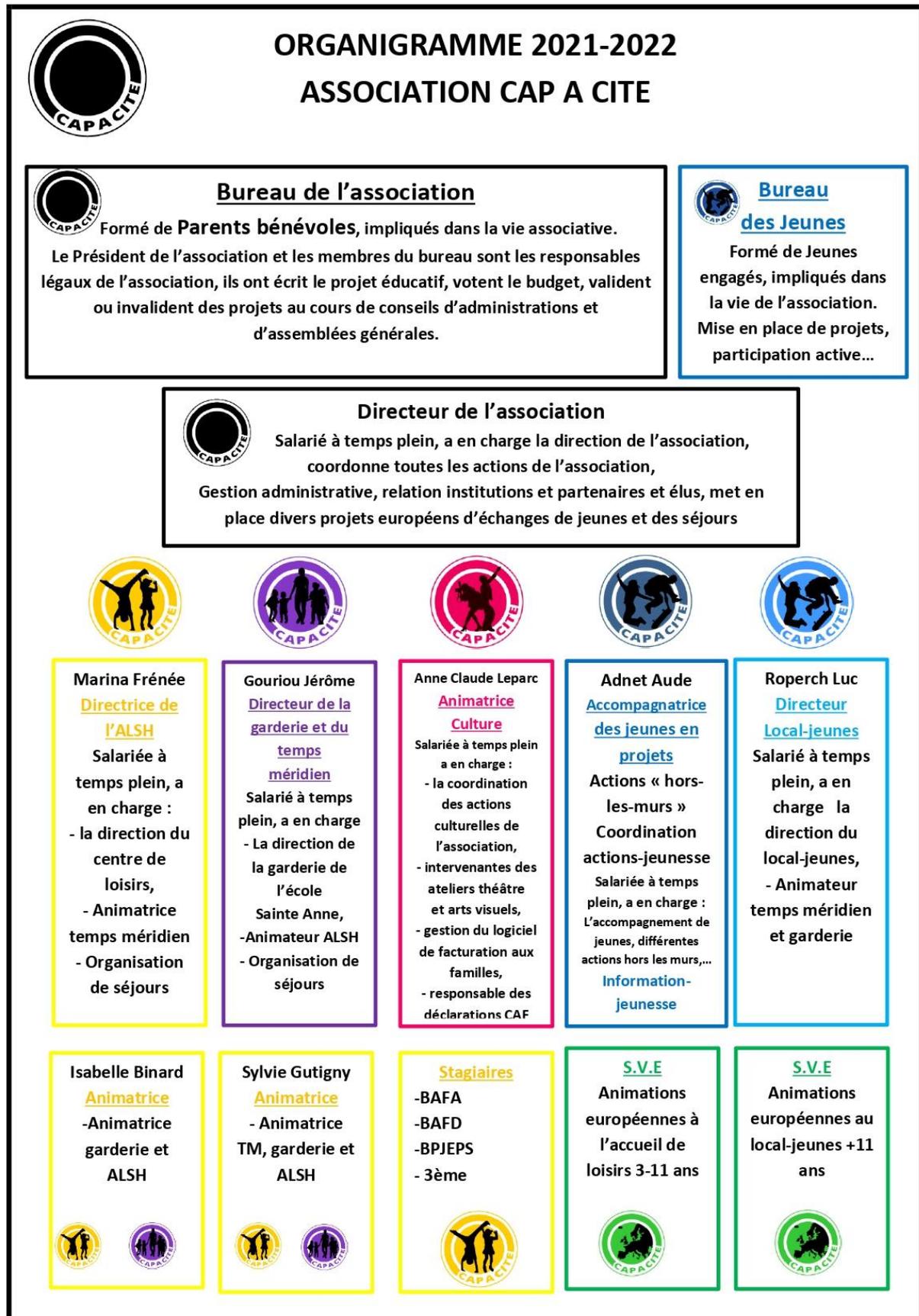
Nos équipes utilisent ou se fabriquent des outils d'évaluation qui nous permettent d'évaluer les différents objectifs et de suivre les projets et le fonctionnement des équipements tout au long de l'année. Nous utilisons des :

- Réunions fréquentes avec les élus, le bureau de l'association, les partenaires, le bureau des jeunes
- Réunions de préparation, de bilan, groupes de travail sur différentes thématiques
- Conseils d'administration, Assemblées générales
- Réunions du bureau de l'association pour assurer un suivi régulier de la qualité des accueils
- Réunions d'information et de bilans avec les familles (avant et après les séjours)
- Statistiques, données chiffrées relatives à la fréquentation, la provenance, le profil et les besoins des familles,
- Questionnaires de satisfaction (papier et numérique) distribués aux parents et aux enfants et accessible dans la SIJ
- Cafés parents, des goûters des ados
- Restitutions en fin de séjour auxquelles sont conviés enfants et parents afin de valoriser les projets
- « Fiches types » de bilan à renseigner par les directeurs
- « Fiches-actions » par projets ou pour les journées thématiques
- Questionnaires de satisfaction sur nos différents équipements

Annexes :

1-Organigramme 2021-2022 de l'association :

Organigramme Cap à Cité 2021-2022



2-Les modalités d'inscriptions :

Dans tous les cas, lorsque les familles sont déjà adhérentes, elles peuvent accéder en ligne à leur « portail famille » et ainsi compléter toutes les informations obligatoires. Le lien est : <https://portail4.aiga.fr/index.php5?client=03912>



A l'accueil de loisirs 3-11 ans :

Nos modalités d'inscription ont changées pour répondre à des normes sanitaires. Nous sommes soumis au protocole sanitaire obligatoire du ministère de l'éducation et de la jeunesse.

Nous demandons maintenant aux familles de remplir et de transmettre leurs dossiers d'inscription de façon numérique ou de remplir les informations sur le portail famille en ligne de l'association.

Nous demandons des pré-inscriptions pour chaque jour de présence car nous sommes limités sur le nombre d'enfants à accueillir.

Le dossier est composé de :

- Une fiche sanitaire de liaison
- Une fiche « Autorisations parentales »
- Une fiche « pré-inscriptions »
- la copie du carnet de vaccinations

Nous demandons aux familles de fournir leur attestation CAF de quotient familial afin d'appliquer le tarif correspondant.

Les familles peuvent contacter Frénée Marina, directrice de l'accueil par mail : capacite.clsh@gmail.com ou par téléphone 06.79.33.33.60. Le numéro fixe de l'accueil est le 02.96.70.23.97.



A l'accueil de loisirs des + 11 ans :

Nous demandons maintenant aux familles de remplir et de transmettre leurs dossiers d'inscription de façon numérique ou de remplir les informations sur le portail famille en ligne de l'association.

Le dossier est composé de :

- Une fiche sanitaire de liaison
- Une fiche « Autorisations parentales »

Nous ne demandons pas aux familles de pré-inscriptions mais afin de les responsabiliser, nous demandons aux jeunes de se préinscrire pour les sorties programmées.

Nous demandons aux familles de fournir leur attestation CAF de quotient familial afin d'appliquer le tarif correspondant.

Les familles et/ou les jeunes peuvent contacter Luc et Aude par mails : capacite.ados@gmail.com ou capacite.jeunesse@gmail.com ou au 06.85.69.88.52.



Aux ateliers arts plastiques et théâtre :

Les inscriptions sont valables pour l'année scolaire. Les adultes, jeunes, enfants peuvent valider leurs inscriptions au forum des associations de Binic-Etables-sur-mer tous les premiers samedis de septembre dans la salle omnisports ou en contactant Le Parc Anne-Claude, référente des actions culturelles, par mail : lesateliers.capacite@gmail.com ou au 06.83.84.70.60



A la garderie et temps méridiens :

Ces temps étant des temps municipaux, toutes les informations nécessaires se trouvent dans les dossiers scolaires des enfants.

Une fiche de renseignements est demandée pour la garderie de l'école Ste Anne, à remplir en début d'année et à remettre à Gouriou Jérôme, directeur. Pour contacter Gouriou Jérôme : capacite.persiscolaire@gmail.com ou 06.99.76.87.98

Jérôme est également notre référent Sport-prévention santé, n'hésitez pas à le contacter.



A nos séjours et échanges européens :

Un dossier d'inscription est demandé aux familles en fonction de l'âge des enfants (- de 11 ans / + de 11 ans) et en fonction du séjour dans lequel les enfants ou jeunes sont inscrits.

Les dossiers sont composés de :

- Une fiche sanitaire de liaison et une fiche « Autorisations parentales »
- Une fiche d'inscription au séjour
- copie des vaccinations et un certificat médical
- attestation de « test anti-panique » (pour les séjours nautiques principalement)

Pour les échanges européens, nous demandons les copies de cartes d'identités ou passeports, les copies de carte européennes d'assuré social et parfois des demandes de visas en fonction de la destination.

Pour les informations contacter les référents des actions européennes : Laithier Jean-Marc ou Adnet Aude sur capacite22@gmail.com ou capacite.jeunesse@gmail.com ou 06.72.72.94.28.

3-Une Assurance :

L'association Cap à Cité est assurée pour toutes ces actions à l'assurance MAIF sous le numéro de sociétaire est le 3201428N